

3 mesures pour améliorer le quotidien des parents solo et leurs enfants

Virginie De Tarle

Publié le 30/09/2024 à 8h00

🔖 Sauvegarder

Partager avec la communauté



Getty / legna69

Initiée en mars 2024 par le Premier Ministre Gabriel Attal, la mission gouvernementale sur les Familles monoparentales a présenté le 27 septembre au Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge son rapport avec 42 propositions. Dont 3 qui pourraient changer la donne pour les parents solos et leurs enfants. Rencontre avec Xavier Iacovelli, Sénateur en charge de cette mission.



Ecouter cet article 3 mesures pour améliorer le quotidien des parents solo et leurs enfants

00:00

La dissolution du parlement en juin aurait pu mettre à l'arrêt les consultations de [la Député Fanta Béréte](#) et du Sénateur Xavier Iacovelli, missionnés début mars par le Premier Ministre pour faire un état des lieux sur les difficultés rencontrées par les familles monoparentales et

proposer des pistes afin de les soutenir tout en maintenant la coparentalité pour le bien-être de l'enfant. Mais ce n'est pas le cas, la mission a suivi son cours avec le comité consultatif, dans l'intérêt des **familles monoparentales qui représentent 1 famille sur 4 en France, soit près de 2 millions de familles, et majoritairement les femmes**. Le Sénateur qui porte désormais seul ce rapport, actualité politique oblige, nous a reçu pour présenter les 3 mesures clés sur les 42 qui sont présentées.

Une carte dématérialisée de famille en situation de monoparentalité

" L'idée serait d'avoir un document qui prouve réellement cette situation familiale et soit opposables aux administrations et aux collectivités locales qui ont déjà des actions à destination des familles en situation de monoparentalité.

C'est une solution à la fois rapide et globale pour soutenir les familles les plus fragiles mais sans exclure la classe moyenne. Cette carte sera récupérable par deux biais. Le premier suite à la déclaration de revenus, lorsqu'on coche la case « T » parent isolé. Mais dans le cas d'une séparation cela implique d'attendre un an. Et pour le second, on voulait toucher les familles très en difficultés qui avaient un besoin immédiat et on s'est calé sur la déclaration RSA ou ASF (Allocation de Soutien Familial parent isolé), qui est actualisable tous les 3 mois, qui permet d'avoir une notion de famille en situation de monoparentalité et opposable au même titre que la déclaration de revenus. Un point important soulevé par le Comité consultatif et les différentes auditions, c'était la question de l'accès au logement. Pour déposer un dossier de demande de logement social, il faut être divorcé, et tant qu'on n'a pas d'attestation du juge, on ne peut que déposer le dossier au nom du couple, même si on est déjà séparés. Ensuite les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales sont libres de fixer un certain nombre de priorités et d'urgences dans le cadre d'attribution de logements sociaux.

L'idée de cette carte dématérialisée serait d'ouvrir des droits par exemple à des réductions dans les transports. Ce sera aux entreprises publiques de définir des réductions, des avantages pour les familles en situation de monoparentalité, et aux accords de branches en entreprise de définir d'autres droits. "

Coparentalité : la garde alternée au moment de la séparation

" Ce point risque de faire polémique mais nous pensons à l'intérêt supérieur de l'enfant. Quelle que soit la composition familiale initiale, au moment de la séparation il faudrait garder le principe de base d'une garde alternée. Ensuite c'est bien sûr le juge qui décide, en excluant ce principe en cas de parent violent sur enfant ou conjoint, ou de consentement mutuel. C'est la coparentalité qui est le fil rouge de ce rapport, car il y a un devoir de visite mais aussi un devoir d'éducation de la part du parent non gardien.

Par ailleurs il faut que le parent non gardien ne puisse pas organiser son insolvabilité sur la pension alimentaire comme on le voit trop souvent, c'est une recommandation forte que j'ai poussé. Quel que soit le niveau de revenu du parent non gardien, il faut qu'il y ait une contribution à l'éducation de l'enfant. Cela pourrait aller jusqu'au prélèvement automatique sur des minimas sociaux, ou dans le cadre de l'ARIPA sur les salaires. Dans le cas de deux personnes au RSA, le parent gardien, souvent une femme, perd 25% de son pouvoir d'achat. On a des dispositifs de soutien collectif mais il y a aussi une responsabilité des parents et notamment du non gardien. "

Revoir le barème des pensions alimentaires

" L'idée est de réduire au maximum l'impact de la séparation sur le niveau de vie de l'enfant. Dans ce rapport, nous poussons l'idée d'uniformiser le barème social, le barème judiciaire, et de l'indexer sur l'inflation. Il faudrait qu'il soit opposable et non pas négociable ou indicatif. Il faudrait que le barème soit défini aussi par rapport au niveau de vie de l'enfant avant la séparation, afin qu'il ne soit pas pénalisé. Ce sont des points qui nous semblent importants à travailler avec les juges. "

Suite à ce rapport qu'est-ce qui peut changer pour les parents solos ?

" Ce rapport va durer dans son application et dans sa mise en œuvre d'un point de vue soit législatif soit parlementaire, en tout cas politique avec le gouvernement. Gabriel Attal nous avait mandaté sur la mission, il souhaite que conjointement les groupes à l'Assemblée Nationale et au Sénat puissent porter au moins une des propositions de loi sur les familles monoparentales. L'idée est de travailler sur un projet de loi transpartisane avec le Député Socialiste de L'Eure Philippe Brun et la délégation sénatoriale au droit des femmes.

Et il va falloir nous battre pour que tout ce qui dans le cadre du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) a été décidé, notamment dans le cadre de la CMG (Complément du Mode de Garde prolongé jusqu'au 12 ans de l'enfant et non 6, dans le cas

de familles monoparentales), prévu pour le 1er juillet 2025 puisse être maintenu. C'est un million de familles qui est concerné par ce sujet. "

"Je veux sortir les familles monoparentales de l'invisibilité" : le combat de Fanta Béréte pour les parents solos

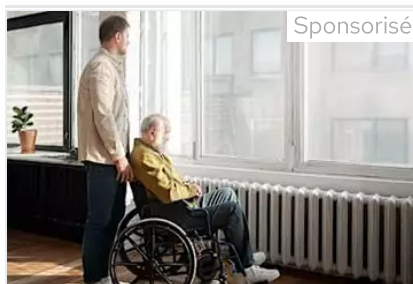
Pension alimentaire, allocation au soutien familial, RSA parent isolé : comment faire une demande d'aides financières pour les familles monoparentales ?

Ados hyperconnectés, mal-être : "Les parents ne sont plus en situation de monopole affectif : aujourd'hui il faut davantage convaincre les enfants"

 Sauvegarder

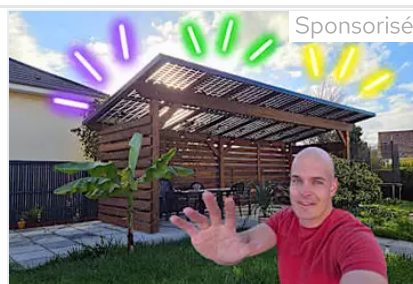
Contenus sponsorisés

Recommandé par |



maisonaccessible.eu

Maison de retraite ?
Non, merci ! Jusqu'à
70% du...



Info Photovoltaïque

Plus besoin d'acheter
de panneaux solaires...

Sponsorisé

Laposte.fr

Imprimez des timbres
avec votre logo !

Débat du jour